



AVIS MAIRE

Commune de : SAINT-RESTITUT

N° de dossier : PC0263262600019

Déposé par : FEYTEL Alexis

Adresse du projet : 911 Chemin du Planès - Lot 1

Références cadastrales : OD-1491

Zone PLU : UD

AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT :

BATIMENTS EXISTANTS	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? ☐ Oui ☒ Non	Parmi ces bâtiments, y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? ☐ Oui ☒ Non
OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le document d'urbanisme : Contenu de la proximité de la zone N et des chemins étroits qui desservent cette parcelle, il est préconisé un contrôle périodique du respect strict des OLD.	

AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

VOIRIE	☒ Le terrain est desservi par une voie : ☐ Publique ☒ Privée	☐ Le terrain n'est pas desservi par une voie
	Largeur de la voie : 5 m	☐ La commune réalisera la desserte avant le
	Nature du revêtement : Terre	☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Appréciation du projet par rapport aux besoins engendrés par le projet : ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	Y a-t-il un plan d'alignement existant ? ☐ Oui ☒ Non	Est-ce que le projet nécessite un alignement ? ☐ Oui ☒ Non
	Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ? Non	
	Est-ce qu'une autorisation de voirie est nécessaire ? ☐ Oui ☒ Non	
RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	☒ Le terrain est desservi par un réseau d'eau ☒ Public ☐ Privé	☐ Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'eau
	Diamètre des canalisations : 25/32	☐ La commune réalisera la desserte avant le :
	Qualité et quantité du réseau d'eau potable : ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire avant le :
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? Non	☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : ☐ oui ☒ non	☐ La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
RESEAU D'ELECTRICITE	☒ Le terrain est desservi en électricité basse tension	☐ Le terrain n'est pas desservi en électricité basse tension
	La desserte en électricité est-elle : ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension avant le
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? Non	☐ La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée
	Les réseaux d'électricité situés sur le terrain devront-ils être aériens ou enterrés ? Au choix	

